# EXPOSÉ

DES

# TITRES ET TRAVAUX SCIENTIFIQUES

DE

## M. GIRARD DE CAILLEUX

A L'APPUI DE SA CANDIDATURE A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE
(Section d'hygiène publique et de médecine légale.)

---

En 1833, M. Girard de Cailleux a été nommé au concours l'un des premiers internes des hôpitaux civils de Lyon.

Il a professé pendant l'exercice de ses fonctions avec les docteurs Devay et Bouchet, ses collègues, un cours particulier d'anatomie et de physiologie.

Le 15 novembre 1836, il a été reçu docteur à la Faculté de médecine de Paris.

En 1838, il a été nommé, à l'unanimité des suffrages des professeurs de l'École de médecine de Lyon, chef de clinique médicale.

Dans la même année, il a été désigné par l'administration du dispensaire général, sur la présentation faite par un jury médical, pour exercer les fonctions de médecin de cette œuvre.

Il a été porté plus tard, également par un jury médical et par l'administration de l'hospice de l'Antiquaille, sur la liste de trois candidats demandée par le préfet du Rhône, pour la nomination de deux médecins nécessaires à cet établissement.

Le 20 juin 1840, il a été nommé, par arrêté ministériel, médecin en chef directeur de l'asile public d'aliénés d'Auxerre, à la tête duquel il est resté jusqu'en 1860.

Le 12 avril 1842, il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

En 1853, il a été désigné par le ministre de l'intérieur, sur la demande de M. Ferrus, pour suppléer ce médecin dans sa tournée d'inspection générale.

En 1859, la Société médicale du département de l'Yonne l'a élu secrétaire général.

En 1860, il a été nommé inspecteur général du service des aliénés de la Seine, place créée par Son Exc. le ministre de l'intérieur.

En 1861, il a été nommé membre de la commission instituée par M. le sénateur, préfet de la Seine, pour l'amélioration et la réforme du service des aliénés de ce département.

## SOCIÉTÉS SAVANTES.

En 1846, il a été nommé membre correspondant de l'Académie impériale de médecine de Paris.

En 1852, il a été nommé membre correspondant de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon (nombre limité comme à Paris).

Il appartient, en outre, en cette qualité à plusieurs autres sociétés savantes, nationales et étrangères.

En 1861, la Société médico-psychologique de Paris a converti son titre de membre correspondant en celui de membre titulaire.

En 1862, il a été nommé membre de la Société d'anthropologie de Paris.

---

## HYGIÈNE PRATIQUE.

Sans méconnaître l'importance des théories spéculatives, M. Girard de Cailleux s'est moins livré à ces sortes de travaux qu'à des études pratiques ayant une application immédiate.

C'est dans cet ordre d'idées qu'il a publié successivement :

**1.** *Plan et mémoire concernant les constructions projetées à l'asile d'aliénés d'Auxerre.*

(Auxerre, 1842, Gallot.)

Ce travail, présenté à l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, a été l'objet d'un rapport fait, au nom d'une commission composée de M. Viricel, ex-chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon ; Dupasquier, professeur à l'École de médecine de Lyon ; Chenavard, professeur à l'École des beaux-arts ; Pravaz et Polinière, médecins des hôpitaux de Lyon, par le docteur Baron Polinière (voy. ce *rapport*). Ce travail original a servi de programme pour la reconstruction de l'asile d'aliénés d'Auxerre. Il est cité dans les principaux ouvrages sur les asiles d'aliénés.

**2.** *Réponse aux objections du docteur Courot sur les constructions projetées à l'asile d'Auxerre.*

(Auxerre, 1843, Gallot.)

**3.** *De la construction et de la direction des asiles d'aliénés.*

(Un vol. in-8 de 138 pages, inséré dans le tome XL des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale.* Paris, 1848, J.-B. Baillière.)

Dans ce travail original, fruit de huit années d'expérience, l'auteur fait connaître quelles doivent être les conditions médico-hygiéniques qui doivent servir de base à la construction, à l'organisation et à la direction des asiles d'aliénés. Cet ouvrage, l'un des premier qui aient paru en France comme exposé doctrinal sur cette matière, résume la pratique de l'auteur. Il est cité dans les principaux écrits sur ce sujet, tant en France qu'à l'étranger.

**4.** *Note relative à la quantité d'eau nécessaire à un asile d'aliénés contenant* 350 *malades.*

(Inséré dans les *Annales médico-psychologiques*, année 1845.)

**5.** *Des conditions hygiéniques que doivent offrir les quartiers des paisibles et des mélancoliques dans un asile contenant* 350 *aliénés.* (Ibid., 1846.)

**6.** *Des conditions hygiéniques que doivent offrir les infirmeries dans un asile contenant* 350 *aliénés.* (Ibid., 1847.)

**7.** *Des conditions hygiéniques que doivent offrir les quartiers cellulaires dans un asile contenant* 350 *aliénés.* (Ibid., 1853.)

Ce travail fait ressortir à un point de vue nouveau les avantages qu'on peut retirer de la soustraction des aliénés agités ou violents à la vue, au contact et aux actes des autres malades, et en les mettant en rapport avec des personnes morales, intelligentes et instruites, d'un caractère bienveillant et éprouvé. Ces principes ont été appliqués dans la construction des quartiers cellulaires de l'asile d'Auxerre, et l'expérience acquise par l'auteur est venue en confirmer l'excellence.

**8.** *Des conditions hygiéniques que doivent offrir dans un semblable asile le réservoir et le lavoir.* (Ibid., 1847.)

Les conditions de limpidité et d'aérage de l'eau y sont particulièrement indiquées.

**9.** *Des divers modes de chauffage et de ventilation, et de la manière dont ils doivent être employés dans les asiles d'aliénés.* (Ibid., 1856.)

Ce mémoire signale, au point de vue pratique, les avantages et les inconvénients des

principaux systèmes de chauffage et de ventilation appliqués aux établissements publics, et il fait connaître le parti que l'on peut tirer de chacun de ces systèmes dans les diverses parties d'un asile d'aliénés, en indiquant les modifications que réclame la spécialité des besoins auxquels ils s'adressent.

**10.** *Des principales conditions hygiéniques que doivent offrir les salles de bains dans les asiles d'aliénés.* (Ibid., 1848.)

C'est en se plaçant à un point de vue semblable quant aux principes, mais différent quant aux faits, que l'auteur a étudié les différents appareils de bains, en les groupant et en les organisant d'une manière spéciale, en rapport avec les besoins des malades.

**11.** *Note relative aux principales conditions hygiéniques que doivent offrir les lieux d'aisances dans les asiles d'aliénés.* (Ibid., 1845.)

Moralité, sûreté, salubrité, économie, tels sont les avantages qui ressortent des indications fournies par l'auteur.

**12.** *De l'organisation et de l'administration des établissements d'aliénés.* (Ibid., 1843.)

Ce travail, présenté à l'Académie impériale des sciences de Lyon, a été l'objet d'un rapport de la part du docteur Gauthier (voy. ce rapport). Il a de plus été traduit en italien. Après avoir passé en revue et classé les différentes formes de délire et indiqué les principales bases du traitement hygiénique et moral, l'auteur insiste sur la nécessité de l'unité du pouvoir dans l'organisation d'un asile d'aliénés. De là ressort, à ses yeux, l'importance de l'institution des médecins-directeurs, qui tiennent dans leurs mains l'ensemble du service et le font concourir à leur thérapeutique.

**13.** *Compte administratif, statistique et moral sur le service des aliénés de l'Yonne.*

(Auxerre, grand in-8 de 95 pages. — Voy. l'analyse de ce travail par le docteur Baillarger, dans les *Annales médico-psychologiques*, année 1849.)

**14.** *Spécimen de budget d'un asile d'aliénés, au point de vue médico-hygiénique.*

(Paris, Victor Masson, 1855, grand in-8 de 90 pages. — Voy. le compte rendu dans les *Annales médico-psychologiques*, par le docteur Renaudin, année 1849.)

Ce spécimen est une indication sommaire et pratique de la manière la plus hygiénique et la plus économique dont peuvent être réglés et satisfaits tous les besoins inhérents à une agglomération d'aliénés dans un asile. Il entre dans tous les détails et dans l'ensemble de l'organisation hygiénique d'un établissement d'aliénés, et peut, en principe, s'appliquer avec quelques modifications à tout établissement public.

**15.** *Compte rendu du rapport de la commission chargée par le ministre de Belgique de proposer un plan pour l'amélioration des maisons d'aliénés de ce royaume.*

(*Annales médico-psychologiques*, année 1844.)

**16.** *Compte rendu du rapport sur le service des aliénés de Fains.* (Ibid., 1846.)

**17.** *Considérations médico-hygiéniques sur le programme et le plan du docteur Bottex pour l'asile d'aliénés du département du Rhône.* (Ibid., 1847.)

Ce mémoire fait ressortir les vices et les abus inhérents au système de la contrainte, et proclame les avantages de la persuasion et d'une liberté sagement surveillée dans le traitement de la folie. Ces idées avaient été appliquées par l'auteur dans l'asile d'Auxerre, bien avant la publication de l'ouvrage du docteur Conolly sur cette matière.

**18.** *Du prix de journée des aliénés indigents et de la manière dont il doit être établi au point de vue médico-hygiénique.* (Ibid., 1855.)

Ce travail pose les principes constitutifs d'une bonne hygiène dans un service d'aliénés, hygiène dont le budget et le prix de journée doivent être le reflet dans un établissement bien tenu. Il est le corollaire du spécimen de budget précité.

**19.** *De l'influence qu'une tannerie établie sur un cours d'eau peut exercer sur un vivier.*

(Travail envoyé aux *Annales d'hygiène.*)

**20.** *Rapport sur un projet d'abattoir à Auxerre.* (Ibid.)

**21.** *Mémoire lu à l'Académie impériale de médecine sur l'influence des translations des aliénés chroniques de la Seine dans les divers climats de la France, au point de vue de la guérison et de la mortalité des aliénés.*

Ce mémoire fait ressortir, à un point de vue nouveau, l'influence de l'acclimatation et de l'acclimatement en France sur les aliénés transférés, qui, par suite de la brusque rupture de leurs habitudes morales, physiologiques et physiques, offrent à la mortalité une plus forte prise, et à la guérison ou à l'amélioration de très faibles chances de succès.

**22.** *Reconstruction et réorganisation de l'asile public d'aliénés d'Auxerre avec le concours de l'administration départementale de l'Yonne, conformément aux plan et mémoire approuvés par l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.*

Cet asile est cité pour son mode de construction hygiénique et pour son organisation dans les principaux ouvrages nationaux et étrangers publiés sur la matière.

## MÉDECINE LÉGALE.

**23.** *Questions médico-judiciaires résolues dans le sens de l'auteur.*
(*Annales médico-psychologiques*, année 1844.)

**24.** *Monomanie d'ivresse par suite d'inconduite et d'une prédisposition nerveuse; nomination d'un conseil judiciaire.* (Ibid., 1844.)

**25.** *Kleptomanie, accusation de vol, condamnation par défaut; appel du jugement, acquittement.* (Ibid., 1845.)

**26.** *Semi-imbécillité, pyromanie, accusation d'incendie; acquittement.* (Ibid., 1847.)

**27.** *Considérations médico-légales sur un cas de stupidité.* (Ibid., 1847.)

**28.** *Rapport médico-légal sur l'état mental de la nommée Langlois; acquittement.* (Ibid., 1847.)

**29.** *Rapport médico-légal sur un cas d'imbécillité; acquittement.* (Ibid., 1849.)

**30.** *Rapport médico-légal sur un cas de lypémanie avec tentative de meurtre; ordonnance de non-lieu.* (Ibid., 1850.)

**31.** *Mélancolie avec délire, tentative d'homicide; ordonnance de non-lieu.* (Ibid., 1853.)

**32.** *Monomanie intellectuelle, dévastations répétées; acquittement.* (Ibid., 1850.)

**33.** *Opinion sur la monomanie.* (Ibid., 1856.)

**34.** *Discussion relative à la paralysie générale, affaire de Madame M...* (Ibid., 1858.)

**35.** *Monomanie raisonnante suivie d'une période d'équilibre et de collapsus; rapport médico-légal, maintien de la séquestration.* (Ibid., 1859.)

**36.** *Dipsomanie, nécessité de l'isolement.*
(*Gazette des hôpitaux*, année 1861.)

---

## TRAVAUX ORIGINAUX ET MÉMOIRES SCIENTIFIQUES DIVERS.

**37.** *Quelques considérations sur une variété de l'amaurose.*
(Thèse présentée et soutenue à la Faculté de médecine de Paris, le 15 novembre 1836.)

**38**. *Essai sur quelques points de physiologie et de pathologie de la moelle épinière, considérée dans ses rapports avec l'organisme.*

Ce travail, présenté en 1836 à la Société impériale de médecine de Lyon, a été l'objet d'un rapport fait par M. Imbert, professeur à l'École de médecine de Lyon, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité et président de l'Académie impériale des sciences de Lyon (voy. le rapport). In-8° de 72 pages.

Dans ce travail l'auteur étudie l'influence de la moelle épinière sur toutes les fonctions : innervation, sensibilité, motilité, circulation, digestion, sécrétions, calorification, nutrition. Il expose les altérations dont la moelle épinière est susceptible et les troubles qui se manifestent à leur suite.

**39**. *Considérations physiologiques et pathologiques sur les maladies nerveuses dites hystériques.*

(Paris, 1841, J.-B. Baillière, in-8 de 64 pages.)

Ce travail, présenté à la Société impériale de médecine de Lyon, a été l'objet d'un rapport de la part de M. le professeur Imbert, et a valu à son auteur le titre de membre correspondant de cette société.

Dans ce mémoire, cité par les principaux auteurs qui ont écrit sur la matière, Brachet, Briquet, etc., l'auteur établit que ces affections consistent dans une instabilité d'énergie des forces innervatrices liée à un état particulier de l'organisme ; les troubles fonctionnels des divers appareils déterminent les crises, et les observations qu'il publie à l'appui de sa thése confirment la justesse de son opinion.

**40**. *Délire mélancolique, hallucinations, perceptions confuses, immobilité, paralysie de la volonté, apparence de stupidité ; guérison.*

(*Annales médico-psychologiques*, année 1843.)

**41**. *Considérations sur le traitement des maladies mentales.* (Ibid., 1844.)

Dans cette note, l'auteur fait ressortir le parti avantageux que le médecin peut tirer de la production de certaines émotions, dans un moment opportun, dans le traitement de la folie, et il cite à l'appui de sa thése des faits trés concluants.

**42**. *De l'influence des fièvres intermittentes sur l'épilepsie et la folie.*(Ibid, 1846.)

Cet article et les observations qu'il contient, prouvent que les fiévres intermittentes peuvent, par le trouble profond qu'elles produisent dans l'organisme, provoquer des crises favorables à la solution de la folie et même de l'épilepsie. L'auteur se place ainsi à un point de vue nouveau dans le traitement de ces deux affections.

**43**. *Des gâteux dans les asiles d'aliénés.* (Ibid., 1853.)

Partant de cette idée que gâter est un symptôme, comme l'accélération du pouls est un symptôme lié à un état organique spécial, l'auteur fait ressortir l'importance de s'élever à la connaissance de l'affection dont ce symptôme dépend, pour établir des indications thérapeutiques appropriées à la cure de l'affection et à la disparition du symptôme, et il cite à l'appui de son opinion une variété du fait symptomatique disparaissant sous l'influence de moyens aussi divers que les affections elles-mêmes qui l'ont fait naître.

**44**. *Lettre à M. le docteur Pointe sur le traitement moral de la folie.*
(Numéros 3 et 4 de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, année 1859.)

Dans cette note, l'auteur se propose pour but d'établir que l'aliénation mentale est une affection qui, comme les maladies ordinaires, a ses périodes d'invasion, d'état et de déclin, et que le traitement moral peut, à l'égal des moyens thérapeutiques, modifier profondément le mode, la marche et la durée de cette affection, et peut même provoquer une crise favorable.

**45**. *Lettre sur une épidémie cholérique qui a régné à Auxerre en* 1849 *et* 1850.
(*Gazette des Hôpitaux*, 10 février 1855.)

L'auteur prouve par des faits le caractère infectieux du choléra et la fâcheuse influence qu'exercent sur ce fléau les mauvaises conditions hygiéniques.

**46**. *Note sur un monstre xiphodyme, présentée à l'Académie des sciences au nom des médecins d'Auxerre.*
(*Union médicale*, 18 novembre 1858.)

**47**. ***Études pratiques sur les maladies nerveuses et mentales, accompagnées de tableaux statistiques, et suivies du rapport sur les aliénés traités dans les hospices de Bicêtre et de la Salpêtrière, et de considérations générales sur l'ensemble du service des aliénés de la Seine.***

Le résumé de cet ouvrage a été lu à l'Académie impériale de médecine, dans sa séance du 20 janvier dernier.

En sa qualité de secrétaire de la commission instituée par M. le sénateur, préfet de la Seine, pour l'amélioration et la réforme du service des aliénés de ce département, M. Girard de Cailleux a rédigé toutes les délibérations de cette commission, et consigné dans ce travail ses opinions personnelles sur l'état de la question. (Voy. les procès-verbaux publiés en 1862, un vol. in-4°.)

Paris. — Imprimerie de L. Martinet, rue Mignon, 2.